



Récupération d'une caution

Par **nicolas1978**, le **04/10/2008** à **18:54**

Bonjour,

j'ai quitté mon appartement fin mai sans faire d'état des lieux écrit de sortie. Seul un état des lieux oral a été réalisé, et ce, avec les parents du propriétaire. Aucun document n'a été signé suite à cet état des lieux "oral". Après plusieurs relances par téléphone, mon ancien propriétaire m'a envoyé un courrier avec un chèque d'un montant inférieur à la moitié de la caution. Il justifie ce prélèvement par des travaux qu'il a du faire et qui me sont imputables.

Evidemment, je n'ai pas encaissé le chèque car pour moi ces travaux ne sont pas justifiés.

Quel est la démarche à suivre pour récupérer ma caution?

Merci pour votre réponse.

Par **Tisuisse**, le **05/10/2008** à **11:52**

Demandez à votre ancien propriétaire le justificatif de ces travaux (facture).

Par **nicolas1978**, le **05/10/2008** à **17:58**

Bonjour,

C'est fait, la facture est arrivée il y a quelques jours (soit 4 mois après être parti) et je la conteste.

Par **Tisuisse**, le **05/10/2008** à **18:01**

Voyez alors un avocat ou une association de défense des locataires (ADIL)